

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 81 (1939)

Heft: 9

Artikel: Intoxication de moutons par l'if (*Taxus baccata*)

Autor: Benoit, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-592687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Individuen, eine bereits bestehende Infektionskrankheit, z. B. Tuberkulose, Pyogenesinfektion, (Bang?) aktiviert. Wenn der Farbstoff überhaupt eine Wirkung hatte, so konnte diese höchstens in einer gewissen Dämpfung der Begünstigung bestehen, indem in einigen Versuchen die Beschleunigung des Todeseintrittes durch Normalblut stärker war als durch Kristallviolettblut.

Intoxication de moutons par l'if (*Taxus baccata*).

Par le Dr. R. Benoit,
directeur des Abattoirs de Lausanne.

Le 16 décembre 1938, Mr. P. Pastore, commerçant en moutons, amène aux Abattoirs de Lausanne 9 jeunes moutons gravement malades. Ces moutons grincent des dents et crient. Ils ont une démarche ataxique avec contractures musculaires. Ils tombent brusquement, se relèvent pour retomber à nouveau. Ils sont ballonnés et écument. L'un meurt pendant l'examen clinique, d'autres ont péri en champ. Ils présentent tous les symptômes graves d'une intoxication. Les 8 moutons restants sont abattus d'urgence avant l'agonie. A l'autopsie, nous trouvons chez tous les moutons des lésions de gastro-entérite accompagnées chez trois sujets d'hématurie et d'hypérémie cérébrale. A l'ouverture de la panse s'échappe une odeur aromatique très forte rappelant l'odeur du camphre mélangée à celle de la thérébentine.

Le contenu de l'estomac renferme des aiguilles vert foncé de conifères, ainsi que de l'écorce brune et de petites tiges ligneuses en quantité fort appréciable: une forte poignée environ par sujet. Ces éléments sont identifiés sans difficulté. Ils proviennent d'un conifère très commun appelé „if“ (*Taxus baccata*, en latin, Eibenbaum, en allemand).

L'anamnèse et surtout l'examen sur place confirment notre diagnostic. Les moutons avaient pâture, le soir avant leur maladie, à proximité d'un cimetière désaffecté dans lequel se trouvent des ifs en quantité. Plusieurs moutons présentant des symptômes peu graves se sont remis après une saignée aux deux oreilles et sous les orbites et après absorption d'un purgatif salin.

La littérature dit que lors d'absorption d'if, la mort s'en suit après 2 à 6 heures.

Dans le cas présent, la maladie a évolué d'une façon beaucoup plus lente, soit que la quantité d'if absorbée n'était pas assez

forte, soit que la plante elle-même était moins toxique que d'habitude. Les bergers prétendent d'ailleurs que l'if est surtout toxique à l'approche de l'hiver.

Cette idée est erronée, à notre avis. Si l'on constate habituellement les intoxications par l'if à l'approche de l'hiver, c'est que le mouton ne s'attaque à ce conifère que lorsque la pâture a diminué à tel point que pour satisfaire sa faim, il est obligé de s'attaquer à tout ce qui lui tombe sous la dent.

Le but de cette communication n'est pas seulement de citer un cas nouveau d'intoxication par l'if chez les moutons, mais de parler également de l'inspection des viandes dans des cas pareils.

L'alcaloïde toxique de l'if est la „Taxine“. L'acide formique contenu également dans les aiguilles de ce conifère provoque les lésions gastro-intestinales par irritation. La taxine est un poison se laissant facilement mettre en évidence par différentes réactions chimiques (voir Pharmazeut. Zeitung, vol. 78, 1933, page 1149).

Mais avant tout l'intoxication par l'if sera une détermination botanique.

Inspection des viandes.

La viande, lors de l'inspection, ne présentait aucune anomalie apparente, ni aucun caractère visible d'intoxication. Après avoir consulté la littérature concernant la taxine, nous savons que ce poison ne s'accumule pas dans la musculature et qu'il est en outre très sensible à l'hydrolyse, donc détruit par la cuisson. En nous basant sur ces faits, nous avons tenté personnellement l'épreuve si concluante de la dégustation. Nous avons ingéré d'abord 300 grammes de viande peu cuite directement après l'abatage. N'ayant rien ressenti d'anormal, nous en avons consommé à nouveau une vingtaine de kg. avec plusieurs employés et usagers des abattoirs qui désiraient également répéter cette expérience avec nous. L'expérience fut concluante. Personne ne ressentit le moindre trouble. Au contraire, tous trouvèrent la dite viande excellente et personne ne pu mettre un goût anormal quelconque en évidence.

La viande crue ingérée par un chien et un chat ne provoqua aucun trouble chez ces animaux.

La viande des sept autres moutons fut déclarée conditionnellement propre à la consommation et ne donne lieu à aucune réclamation.

Conclusion.

L'ingestion de la chair musculaire cuite de moutons empoisonnés par l'if, lorsque celle-ci a gardé ses propriétés normales, n'offre aucun danger ni pour l'homme, ni pour les animaux.

Les substances odoriférantes de *taxus baccata*, si caractéristiques lors de l'ouverture de la panse, n'imprègnent pas les chairs si les moutons ont été sacrifiés à temps, comme dans le cas présent. Il suffit donc, une fois l'intoxication déterminée, de faire procéder promptement à l'abatage et à l'habillage, afin d'éviter à la viande des altérations d'ordre secondaire.

On éliminera les viscères par excès de prudence. La viande sera saisie totalement seulement pour les animaux abattus pendant l'agonie, ou lorsqu'elle présenterait des anomalies secondaires quelconques, consécutives à la gastro-entérite ou à tout autre phénomène (viande surmenée, saigneuse, fiévreuse ou répugnante).

Referate.

Die Behandlung mit ultraviolett bestrahltem Eigenblut beim Pferd.

Von Dr. H. Steffan, Zeitschrift für Veterinärkunde. 1939. Heft 4 und 5, S. 147 und 195.

Nach Besprechung der Literatur über die Anwendung von ultraviolett bestrahltem Eigenblut und dessen Wirkungsweise, beschreibt der Verfasser eigene Versuche beim Pferd. Verwendet wurde meist 50 cm³ Blut, entnommen aus der Drosselvene und in einem Glaszylinder mit einer stabförmigen Ultraviolettlampe „Bactophos“ 2—4 Minuten bestrahlt. Wenn Glasgefäß, Spritzen und Kanülen mit 4%iger Natriumzitratlösung gespült sind, gerinnt das Blut nicht, die Bestrahlung selber verhindert die Koagulation ebenfalls. Das Blut wurde sodann subcutan oder intramuskulär injiziert. Die Behandlung ist alle 3—4 Tage durchzuführen, mehrmals, bis 12 Injektionen.

Die besten Erfolge ließen sich bei chronischer Phlegmone mit Dickbeinbildung erzielen, bei denen andere Methoden versagt hatten; die bindegewebige Induration blieb allerdings oft unbeeinflusst. Bei Gelenkerkrankungen ergab sich in allen Fällen eine stark schmerzlindernde Wirkung. Akute Gelenkentzündungen wurden geheilt, chronische aber nur vorübergehend günstig beeinflusst. Bei chronischem Bronchialkatarrh und Lungenemphysem versagte die Behandlung, dagegen erwies sie sich in einigen Fällen von spinalen Lähmungen als wirkungsvoll. Auch Widerristfisteln, Rhinitis ulcerosa und Drusemetastase in der Bauchhöhle wurden günstig beeinflusst.